

bâtiment, en passant par les transports et les principaux secteurs industriels. EMR prendra des mesures pour promouvoir la mise au point et la commercialisation de techniques prometteuses pour les bâtiments à haut rendement énergétique et pour certains secteurs industriels. Ainsi, les Mesures fédérales de 1983 sur l'économie d'énergie dans les nouveaux bâtiments seront mises à jour et régionalisées, et leur intégration dans un plus grand nombre de codes du bâtiment fédéraux, provinciaux et municipaux sera favorisée. Ce programme inclura la promotion de la norme de rendement énergétique R-2000 dans la construction domiciliaire, et une meilleure sensibilisation du public aux possibilités d'accroître le rendement énergétique dans les bâtiments neufs et rénovés. De même, la mise au point et la commercialisation de techniques prometteuses pour les bâtiments à haut rendement énergétique (par exemple, le perfectionnement des fenêtres, de l'éclairage, du chauffage ou de la climatisation) seront améliorées.

Le gouvernement s'efforcera d'obtenir de l'industrie qu'elle s'engage à contribuer à la réalisation de gains sur le plan du rendement énergétique, ainsi qu'à échanger de l'information sur les nouvelles technologies et pratiques à haut rendement énergétique. Cette coopération entre le gouvernement et l'industrie se fera sur plusieurs fronts : le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources mettra sur pied un conseil consultatif national pour favoriser la collaboration entre l'industrie et le secteur public, ainsi que pour fixer des objectifs de rendement énergétique pour chaque secteur de l'industrie canadienne. Des programmes seront élaborés pour former et accréditer des gestionnaires responsables du rendement énergétique dans les entreprises, ainsi que pour trouver et mettre au point des technologies prometteuses propres à chaque secteur industriel.

- b) Pour importantes que soient à court terme les mesures favorisant le rendement énergétique, la réduction des émissions de gaz à effet de serre et, partant, la réalisation de l'objectif national seront fonction, à longue échéance, de la capacité du Canada de remplacer les combustibles fossiles par des sources d'énergie qui libèrent moins de carbone dans l'environnement. Dans le domaine du transport, les carburants de remplacement provenant de sources diverses et abondantes, tels le gaz naturel et la biomasse, sont appelés à jouer un rôle important pour atteindre ces buts et améliorer la qualité de l'air en milieu urbain. Il s'agit entre autres :

- d'accélérer la mise au point de nouveaux carburants pour le transport et leur pénétration des marchés, ce qui comprend développer les marchés du gaz naturel, accroître l'offre de véhicules propulsés par des carburants de remplacement, favoriser l'utilisation de l'éthanol et du méthanol comme carburants et additifs, et appuyer la recherche et le développement en matière de sources de carburants de remplacement, comme l'hydrogène.

De concert avec les services publics d'électricité et d'autres partenaires industriels, le gouvernement examinera les sources d'énergie renouvelables, telles les énergies solaires passive, active et photovoltaïque, en s'attachant particulièrement aux utilisations dans les collectivités éloignées et septentrionales. Dans ce domaine, le